

PETIT CARNET

Dans la Nouvelle-Angleterre ou dans les Etats de l'Est de la grande république voisine, gardant notre langue et notre foi, fidèles à nos traditions, vivent un million et demi de nos compatriotes. Partis du Canada très pauvres pour la plupart, ils ont su, à force de travail et d'énergie, se faire une position enviable. Dans le commerce, dans l'industrie, dans les professions libérales et même dans la politique, partout, ils ont réussi à atteindre le succès et la prospérité. Ils sont fiers de ce qu'ils ont fait, et ils ont pleinement raison de l'être. Entre eux et nous, entre les Canadiens-français des Etats-Unis et les Canadiens-français du Canada, il y a des relations constantes : ce sont des frères qui vivent éloignés les uns des autres, mais qui s'aiment toujours.

On comprend donc parfaitement le sentiment qui pousse quelques-uns des nôtres à désirer de toutes leurs forces le retour au pays de ceux qui nous ont quittés. S'ils nous revenaient, notre nombre serait presque doublé. C'est un rêve séduisant.

Le malheur est que tous les rêves séduisants ne se réalisent pas. Certains de ces rêves sont même dangereux : il faut laisser la proie pour l'ombre. Courir après une chimère est peut-être le fait d'une belle âme, animée des meilleures intentions, mais ce n'est pas le meilleur moyen d'arriver au succès, de travailler au bonheur et à la prospérité d'une race. Or, le repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis me paraît un rêve séduisant, mais rien qu'un rêve, une noble chimère, mais rien qu'une chimère. En y dépensant nos efforts, nous perdons notre temps inutilement, au grand dommage des œuvres utiles et nécessaires.

Pourquoi, en effet, nos compatriotes des Etats-Unis reviendraient-ils au milieu de nous ? Pour se faire colons ? Nous avons besoin, en effet, de colons pour ouvrir nos terres nouvelles, pour donner à l'agriculture les immenses territoires encore délaissés. Or, nos compatriotes des Etats-Unis ne peuvent plus être des colons, je veux dire des défricheurs et des agriculteurs. Ils ont vécu de la vie de la ville, ils y ont pris des habitudes dont ils ne peuvent plus se défaire, des habitudes qu'ils ne pourraient plus retrouver dans les terres nouvelles. Certes, je ne veux pas dire que la vie de l'homme, qui travaille à la journée, dans une manufacture, une usine ou une boutique quelconque, est supérieure en quoi que ce soit à la vie de l'homme des champs. Dans sa fière et libre indépendance, le cultivateur, le colon, le défricheur doit être mille fois plus heureux : c'est pour lui-même qu'il travaille et il est le seul à tirer tout profit de son propre travail ; sa santé, dans l'air sain de la campagne, dans les rudes efforts de son travail, se fortifie ; il vit loin des tentations déprimantes, des promiscuités malsaines ; il vit dans sa famille, dans l'amour des siens ; ses enfants, rayonnants de santé physique et morale, lui donnent un bonheur incomparable. Le Canadien qui, sans une nécessité absolue, abandonne sa ferme pour aller travailler à la journée aux Etats-Unis ou à la ville, commet un crime contre lui-même et contre ses enfants ; il se fait l'esclave d'un maître, et, si bon que soit ce maître, l'esclavage est toujours l'esclavage ; il condamne à la manufacture ses enfants, qui y laisseront leur santé, et c'est le moindre mal qui peut leur arriver. Il faut donc empêcher à tout prix la désertion de la terre.

Un cultivateur est-il incapable de faire sa vie dans les vieilles paroisses, dirigez-le vers les terres nouvelles : il peut faire un excellent colon, et il y trouvera tout le succès désirable. Mais ce même homme a-t-il goûté à la vie de la ville ? Y a-t-il demeuré plusieurs années ? Vous n'en ferez jamais un colon sérieux. Et ses enfants ? S'ils ont été élevés eux-mêmes dans l'atmosphère d'un grand centre, ils sont encore moins capables de devenir des colons !

Sans doute, à cette règle il y a des exceptions. Un certain nombre de nos compatriotes peuvent nous revenir des Etats-Unis. Ce sont ceux, d'abord, qui y ont fait la culture de la terre, puis ceux qui y sont demeurés très peu de temps et qui ont gardé la nostalgie de leur première vie.

Les autres sont irrémédiablement perdus pour nous. Ils peuvent venir nous voir, ils ne peuvent reprendre la vie du colon. On peut chauffer leur enthousiasme, et dans un élan de cet enthousiasme les faire venir tenter l'épreuve. Bientôt ennuysés, ils retourneront : On aura fait leur malheur sans profit pour personne.

Je sais bien que ce que je dis ici ne sera pas admis de tout le monde. Je combats ce que désire un sentiment éminemment respectable. Mais les désirs, nés des meilleures intentions, peuvent avoir des conséquences funestes. En tout cas, je dis ce que je pense, non pas pour blâmer ceux qui voudraient qu'on fit des efforts plus grands pour ramener les nôtres au pays, mais pour qu'on ne se laisse pas de vaines illusions au détriment des actions plus pratiques.

Gardons les nôtres au pays. Colonisons les terres nouvelles avec le surplus de la population des vieilles paroisses ou avec de vrais cultivateurs d'ailleurs. Mais n'espérons pas faire des colons avec des citadins, des défricheurs avec des tisserands.

JULIEN BRIEUX.

Temperance et alcoolisme

Les questions sociales, dont la solution inquiète notre époque, nous enveloppent, dit "J. Lejeune", ministre d'Etat. Vous n'arriverez pas à la résoudre avant d'avoir vaincu l'alcoolisme. Par lui toutes les réformes sont vouées d'avance à la stérilité.

Un peuple qui s'alcoolise, affirme le Docteur "Legrain", et qui par suite fait souche de dégénérés et d'idiots, d'épileptiques et d'aliénés, est un peuple qui s'étiolit.

Je n'entre jamais, dit "Drumont", pour acheter un cigare ou une boîte d'allumettes chez un débitant sans saluer d'un regard de rage et de terreur le casier, où s'allignent les bouteilles aux étiquettes colorées et sans me dire : La voilà, l'armoire aux poisons ! Le voilà, le laboratoire infâme, où s'élaborent les grèves, les révolutions et d'où sortent la stérilité, le rachitisme, la folie, la criminalité.

Il est vrai, dit "Benge", Professeur à l'Université de Bâle, qui beaucoup de personnes possèdent assez de force de caractère pour garder toujours la modération ; mais cela n'exempte personne du devoir d'entraîner par l'exemple tant de malheureux intempérants, qui attendent qu'on leur tende cette main secourable pour sortir du borbier de leur passion.

L'extrait suivant d'un sermon prononcé par l'Abbé "E. Lavenue", professeur au Grand Séminaire de Rennes, est réellement à méditer :

Comme hommes, nous sommes solidaires les uns des autres ; mais comme chrétiens, membre d'une même famille, d'un même corps dont le Christ est le chef, nous sommes solitaires bien plus profondément encore.

Si donc nous avons la vraie charité chrétienne, nous ne pouvons pas—devant le fléau incontesté de l'alcoolisme—rester indifférents et ne pas nous jeter ardemment dans la lutte. Devant cet incendie qui gagne du terrain de jour en jour, l'apathie serait une lâcheté et un acte absolument anti-chrétien.

Seulement, suffit-il de déplorer le mal, ou même de donner notre obole pour le combattre ? Et n'est-il pas nécessaire d'en arriver à nous abstenir nous-mêmes d'alcool ?

Evidemment, et cela en vertu de la solidarité chrétienne, qui partage la responsabilité du mal, mais qui impose aussi l'obligation d'y remédier.

Or, si je me permets le petit verre d'alcool, ne fût-ce que rarement, je me rends responsable, en quelque sorte, de la chute lamentable de mes frères atteints par l'alcoolisme.

Car, en le faisant, je pactise avec l'ennemi ; j'autorise de mon exemple ceux qui m'entourent ; je perds le droit de dire aux malheureux que je voudrais arracher à la passion : Abstenez-vous !

Eh ! donnez-moi donc l'exemple ! me répondra-t-il avec raison. Il n'y a donc pas de milieu : ou il faut nous abstenir de lutter contre l'alcoolisme, et nous n'en avons pas le droit, ou il faut renoncer à l'usage même modéré de l'alcool, et donner l'exemple, d'abord pour ne pas être à nos frères une occasion de chute, et ensuite, pour avoir le droit de parler aux autres avec autorité, et, par conséquent avec efficacité.

St-Paul écrivait aux Corinthiens : "C'est pourquoi, si un mets scandalise mon frère, je ne mangerai plus jamais de viande afin de ne pas donner de scandale à mon frère".

Et aux Romains : Il est bon de ne pas manger de la viande et de ne pas boire du vin, ni rien qui puisse scandaliser ou offenser ou faire faiblir ton frère."

Ce que l'Apôtre disait des viandes offertes aux idoles et même des viandes et du vin qui n'avaient pas été contaminées par l'idolâtrie, et dont il voulait s'abstenir pour ôter aux faibles une occasion de péché, nous devons le dire de l'alcool ; il est pour un trop grand nombre d'hommes, chez qui l'habitude de boire a annihilé la conscience et la volonté, la source de mille fautes et de mille crimes.

Pour sauver ces frères, pour lesquels J. C. est mort sur la croix, jamais je ne boirai d'alcool !

JEAN GRANGE.

Le travail et les soucis affaiblissent les femmes

ELLES PEUVENT RECOUVRER FORCE ET SANTÉ EN FAISANT USAGE DES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS

Il est inutile de dire à une femme obligée de travailler fort de prendre la vie comme elle vient et de ne s'inquiéter de rien. Mais, c'est le devoir de toute femme de ménager ses forces autant que possible ; de ne pas prendre les choses trop à cœur et de se renforcer afin de faire face aux mauvais coups du sort. Elle se le doit à elle-même et à sa famille, car sa santé future en dépend. Il faut se tenir le sang riche et pur, si l'on veut se garder d'un

manque absolu de santé. Et pour arriver à cette fin, on ne saurait trouver rien de mieux que les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles. Ce médicament fait véritablement un sang nouveau et vermeil, renforce les nerfs, redonne l'appétit et tonifie tous les organes et les tient en santé. Les femmes n'ont pas toujours l'avantage de se reposer quand le besoin s'en fait sentir, mais elles peuvent conserver leurs forces et éloigner la maladie en faisant usage, de temps à autre, des Pilules Roses du Dr Williams, qui ont fait plus, pour alléger les soucis des femmes faibles, que tout autre médicament.

Mme James H. Ward, Lord's Cove, N.-B., dit : "Il y a environ deux ans, j'étais tellement affligée de prostration nerveuse que je ne valais guère mieux qu'une ruine physique. Je souffrais de maux de tête et j'étais constamment en proie au vertige. Le moindre mouvement sortant de l'ordinaire me faisant tressauter et m'occasionnant de violents battements de cœur. J'avais peu ou presque pas d'appétit et j'étais si faible que j'avais de la misère à me trainer et ne pouvais vaquer à mes travaux de ménage. J'étais, de toutes façons, dans un état déplorable. Comme les médicaments que j'avais pris ne semblaient me faire aucun bien, mon mari prit parti d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Il y avait à peine deux semaines que je prenais ces Pilules, que je crus remarquer un léger mieux, ce qui m'encouragea à continuer le traitement. A partir de ce temps-là, les forces me revinrent lentement, mais sûrement, et au bout de quelques semaines, je me voyais de nouveau encore en santé, en état de faire ma besogne, et je me sentais mieux que jamais depuis des années. La maladie ne m'a pas visitée depuis, et j'attribue la bonne santé dont je jouis, au pouvoir curatif des Pilules Roses du Dr Williams".

Toute autre femme faible, malade, épuisée, devrait imiter l'exemple de Mme Ward et faire un essai judicieux des Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules vous font circuler un sang nouveau à travers les veines et apportent force et énergie aux faibles et aux épuisées. Vendues par tous les marchands de remèdes, ou par la poste, à 50 cents la boîte, de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

CONTESTATION DE ROUVILLE

L'Honorable juge Martineau, a rendu son jugement, samedi, le 20 février courant, sur les objections préliminaires, dans la Pétition d'élection de M. Adélaïde Desroches contre M. J. Edmond Robert, le député élu du comté de Rouville.

Comme on se le rappelle, le défendeur rentrait la pétition avec certains moyens de forme ; puis il ajoutait : vous n'avez pas le droit de vous porter pétitionnaire contre moi, parce que vous avez perdu votre qualité d'électeur, en faisant de la corruption. Le jour de la votation, vous, qui êtes charretier, avez envoyé votre engagé à St Jean d'Iberville, pour en ramener un voteur, et c'est vous qui avez avancé à cet engagé, la somme de vingt-cinq cents, pour payer son passage sur le pont de St-Jean.

La Cour, après avoir entendu la preuve, a jugé, 1. Que les moyens de forme ne sont pas fondés ; 2. que le pétitionnaire a établi sa qualité d'électeur ayant droit de contester l'élection ; et 3. que le pétitionnaire ne s'est

pas rendu coupable de corruption, en faisant ce qu'il a fait.

En conséquence, les objections préliminaires sont renvoyées avec dépens.

Comme il n'est pas possible de procéder au mérite de la cause, avant la session qui va s'ouvrir le 2 mars prochain ; et comme le député ne peut être forcé de procéder pendant telle session, M. Robert est maintenant certain d'aller siéger à Québec, sur les banquettes ministérielles.

LA TEMPERANCE

Le mouvement de la tempérance nous semble être plus actif dans Saint-Hyacinthe que dans n'importe quelle autre partie de la province de Québec. On a mis hache en bois, et rien n'est épargné, pour faire à l'alcool une guerre à mort.

Dimanche dernier, à l'issue des vêpres, dans la Cathédrale même, deux conférences ont été faites, en présence de mille personnes ou moins ; la première par M. le Chanoine C. P. Choquette, Supérieur du Séminaire, qui a fait de très savantes dissertations sur le mal physique que peut produire la boisson ; la deuxième, par l'Honorable Thomas Chapais, Conseiller Législatif, de Québec, qui a fait pleurer son auditoire, et lui montrant ce que c'est que le foyer d'un ivrogne.

A maintes et maintes reprises, les deux orateurs ont été applaudis, comme ils le méritaient bien, du reste.

Le Maire, la plupart des échevins, et tous les principaux citoyens de la ville étaient présents.

AUDITEUR

M. Joseph Morin, ex-député du comté de St-Hyacinthe, à la Législature de Québec, vient d'être nommé au poste très important d'auditeur général de la province, en remplacement de M. H. Verret, qui donne sa démission.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que telle nomination nous fait grand plaisir ; car nos sentiments à l'égard du nouveau fonctionnaire sont bien connus de tous.

Nous avons toujours trouvé que M. Morin était un bon et honnête citoyen, absolument digne de la confiance de ses compatriotes. Au cours de la dernière élection, notre journal a combattu pour lui, dans toute la mesure de ses forces, franchement, ouvertement, et sans le moindre équivoque.

M. Morin a obtenu la majorité des votes, à l'élection en question, seulement, sur un décompte devant le juge, on a découvert que deux ou trois sous-officiers rapporteurs n'avaient pas apposé leurs initiales au dos des bulletins de vote déposés dans leurs bureaux respectifs, en sorte que M. Morin, que la majorité des électeurs voulait élire, s'est trouvé vaincu par un adversaire du gouvernement.

Les sacrifices faits par notre ami, depuis qu'il s'occupe de politique, n'ont pas été compris.

La nomination qu'il vient de recevoir est, sans doute une belle récompense, mais certes, il l'a bien et richement gagnée.

Washington, 24.—La chambre des représentants a rejeté aujourd'hui le projet de loi du sénat portant à \$100,000 le salaire du président.

Par un vote subséquent de 163 voix contre 149, la chambre a accordé au président un salaire de \$75,000.

LA TRIBUNE
JOURNAL HEBDOMADAIRE
 PUBLIÉ A ST-HYACINTHE, P. Q.
 ABONNEMENTS :
Canada (par an) \$1.00
Etats-Unis (par an) 1.50
 ANNONCES

Reinsertion (la ligne).....10c.
 Insertion subséquente (la ligne).....5c
 Annonces à long terme à prix modéré.
 Rédigée en Collaboration.

ST-HYACINTHE, 26 FÉV. 1909

Parlement Fédéral

Chose assez singulière, on commence déjà à dire que la session va finir en mai. Ce serait bien différent, sans doute, si les élections ne venaient pas d'avoir lieu.

Telles que les choses en sont là, tout marche sur des roulettes. Les mesures ne sont pas plutôt présentées qu'elles sont adoptées. Le bill de l'Hon. M. Graham, concernant les pouvoirs d'eau, a été accepté, et celui de l'Hon. M. Aylsworth, concernant les commissions secrètes, n'est pas loin de l'être.

On a aussi disposé du bill sur le service civil. Tout le monde est d'accord, sur le principe général. L'Hon. M. Foster voudrait faire une distinction, entre les employés qui méritent une augmentation, et ceux que ne la méritent pas. En général, dans la députation, on a l'air de croire que c'est une impossibilité.

L'on a constitué trois nouveaux comités permanents de la chambre "Marine & Pêcheries". Voies d'eau, Pouvoir d'eau et Forêts et "Mines et Minerais"; chose qui était promise depuis assez longtemps.

L'on a aussi proposé l'adoption d'un rapport établissant qu'à l'avenir, le "Hansard", non révisé, sera imprimé en quantité suffisante pour pouvoir être distribué de même façon que l'était, jusqu'à cette date, l'édition révisée. Une traduction française sera faite, de cette première édition, et également distribuée. L'édition révisée, ne sera publiée qu'à la fin des sessions.

Le gouvernement du Canada vient de faire l'achat des usines Carrier et Lainé, de Lévis, au même prix qu'elle avaient été vendues par le shérif de Québec à la Banque de Montréal, l'été dernier. Une somme de \$450,000 a été affectée à cette fin par le gouvernement, dont \$380,000 pour les usines proprement dites, et \$70,000 pour la construction de quais à eau profonde sur une longueur de 700 pieds.

Le nouveau projet de loi de l'hon. M. Oliver, sur l'immigration, dit le "Herald" pousse aussi loin que possible la précaution pour empêcher l'entrée au Canada des "non-désirables". Comme les yeux du monde entier sont maintenant tournés vers le Canada il nous est permis de risquer de perdre un peu sur la quantité pour gagner sur la qualité.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, }
 District de St-Hyacinthe.

IN RE
 Joseph Langelier, commerçant, de la ville d'Acton-Vale, Failli.

AVIS

Est, par le présent, donné par le soussigné curateur à la faillite ci-dessus, que le DIX MARS prochain, à dix heures et demi de l'avant-midi, sur les lieux, en la ville d'Acton-Vale, seront vendus, par encan public, à tant dans la piastre, tous les biens dépendant de la dite faillite, tels que constatés par l'inventaire fait sous la direction du dit curateur, à savoir :

10 Fonds de commerce de tabac, cigares, cigarettes, épiceries, jouets d'enfants, etc.... \$1,009.81
 20 Garnitures de magasin... 109.50

\$1,119.21
 Pour toutes autres informations, s'adresser au soussigné.
 St-Hyacinthe, 23 Février 1909.

F. X. A. BOISSEAU,
 Curateur,
 16 rue St-Denis.

Saint-Petersbourg, 23. — La tempête de neige qui s'est abattue, ces jours derniers, dans le sud de la Russie, a causé la mort de plus de cinq cents personnes.

M. A. L. Kent, comptable de la société Kent et Turcotte de Montréal, est décédé presque subitement à Montréal, le 22 courant.

Fabriquez un article de bonne qualité et faites le savoir—chacun s'empressera de l'acheter et continuera de l'acheter. On trouve la preuve de cette vérité dans le succès du Thé "Salada".

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS
 Cour Supérieure.—District de Montréal

St-Hyacinthe, à savoir : ANNA EVA No 2585. EMPEY, de la ville de Saint-Louis, district de Montréal, Demanderesse; contre JAMES DELENAY, relieur, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Avis est par le présent donné que la vente de l'un des immeubles saisi dans la présente cause, qui devait avoir lieu à dix heures de l'avant-midi, le douzième jour de janvier dernier 1909, à la porte de l'église de Acton Vale, comté de Bagot, aura lieu à DIX heures de l'avant-midi, MARDI, le NEUVIEME jour de MARS prochain, 1909, à la porte de l'église de Acton Vale; lequel immeuble décrit comme suit :

Un certain lot de terre situé dans le canton d'Acton, district de Saint-Hyacinthe, plus particulièrement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André d'Acton, comme étant les lots quarante-deux, quarante-trois et quarante-quatre (42-43-44), autrefois connu comme étant le quart ouest du lot vingt-quatre, le quart est et la moitié ouest de la moitié est du lot vingt-cinq, dans le premier rang du dit canton d'Acton.

JOS. L. CORMIER, Shérif.

Saint-Hyacinthe, 15 février 1909.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS
 Superior Court.—District of Montreal

St-Hyacinth, to wit: ANNA EVA No. 2585 EMPEY, of the city of Saint Louis, district of Montreal, Plaintiff; against JAMES DELENAY, of the city and district of Montreal, book-binder, Defendant.

Notice is hereby given that the sale of one of the immovables seized in this cause, formerly announced to take place at ten o'clock in the forenoon, the twelfth day of January last, 1909, at the church door of Acton Vale, county of Bagot, will take place at TEN o'clock in the forenoon, TUESDAY, the NINTH day of MARCH next (1909) at the church door of Acton Vale; the said immovable described as follows :

That certain lot or portion of land situate, lying and being in the township of Acton, district of Saint Hyacinth, more particularly known and described on the official plan and book of reference of the parish of Saint André d'Acton, as lot numbers (42-43-44), formerly known and designated as the west quarter of lot 24, the east quarter and west half of the east-half of lot 25, in the first range of the said township of Acton.

JOS. L. CORMIER, Sheriff.
 St-Hyacinth, 15th February, 1909.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, }
 District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE.

EN VERTU DE L'ACTE DES LIQUIDATIONS.

Dans l'affaire de la Compagnie de l'Aqueduc de la Banlieue de St-Hyacinthe, Failli.

Avis est par les présentes donné, que en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, en date du 13 Février 1909, le soussigné a été nommé liquidateur de la dite Compagnie.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite Compagnie, sont requises de les produire, dûment assermentées au bureau du soussigné, en la dite cité de St-Hyacinthe, sous trente jours de cette date.

St-Hyacinthe 16 Février 1909.

J. N. CABANA, Liquidateur.
 173 1/2 Boulevard Girouard.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
TAUX RÉDUITS

EN VIGUEUR DEPUIS LE 1ER MARS AU 30 AVRIL 1909 INCLUSIVEMENT

Taux de seconde classe pour colons, de St-Hyacinthe à Seattle, Victoria, Vancouver et Portland..... \$48.60
 Nelson et Spokane..... 48.60
 Rossland..... 48.60
 San Francisco et Los Angeles..... 49.90
 Mexico City..... 48.90

TAUX MINIMES POUR PLUSIEURS AUTRES ENDROITS

LICITATION

Avis Public

Avis public est par le présent donné que le huit Mars prochain, 1909 à dix heures de l'avant-midi, sera vendu sur les lieux à l'enchère publique par le ministère du Notaire sous-signé, en la Cité de St-Hyacinthe, au No 110 de la rue Concorde, l'immeuble suivant dépendant de la Succession de feu Louis St-Germain, savoir : Un emplacement situé sur la dite Rue Concorde en la Cité de St-Hyacinthe, borné en front par la dite rue, en arrière le lot No 375, d'un côté Dame Veuve J. B. Bouchard et de l'autre côté M. Joseph Bazinet avec les bâtisses dessus érigées, connu et désigné comme étant le lot No 373 de cadastre officiel de la dite Cité de St-Hyacinthe.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, No 161 Rue Girouard.

S. CARREAU, N. P.

AUCTION SALE

Public Notice

Public notice is hereby given that on the eight of March next, 1909, at ten O'clock A. M. will be sold at public Auction on the premises by the undersigned Notary Public, in the City of St-Hyacinthe, at No 110 Concorde Street the following immovable property, deriving from Estate of late Louis St Germain, to wit :

A lot of land situate on Concorde Street City of St-Hyacinthe, bounded in front by the said street, in rear lot No 375, on one side Vidow J. B. Bouchard and on the other, Joseph Bazinet, with buildings thereon erected, known on cadastral plan as lot No 373 of the said City of St-Hyacinthe.

For the conditions apply to the undersigned Notary, No 161 Girouard Street.

S. CARREAU, N. P.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, }
 District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE.

No 25

IN RE

Léon Palardy, boucher, St-Hyacinthe, Failli

ET

J. N. Cabana, Curateur.

AVIS est par les présentes donné, que en vertu d'une ordonnance de la Cour Supérieure, pour le District de St-Hyacinthe, en date du 6 Février 1909, le soussigné vendra, pour argent comptant, les immeubles suivants, avec toutes les bâtisses dessus érigées, au plus haut et dernier enchérisseur, à 11 heures de l'avant-midi, sur les dits immeubles, en la Cité de St-Hyacinthe, le 4 Mars prochain 1909, savoir :

1.—Un lopin de terre, situé aux coins des rues St-Antoine et St-Michel, dans la Cité et District de St-Hyacinthe, de 175 pieds x 75 pieds plus ou moins, et connu sous le No 213, des plans et livres de renvoi officiels de la Cité de St-Hyacinthe

2.—Un lopin de terre situé coin des rues St-Antoine et St-Michel; dans la Cité et District de St-Hyacinthe, contenant 48 pieds de largeur, sur la longueur du lot, borné en front, à la rue St-Antoine, à la profondeur, au lot No 221, d'un côté à Calixte Gaucher ou représentants, de l'autre côté à la rue St-Michel, et faisant partie du lot No 222 des plans et livres de renvoi officiels, pour la Cité et District de St-Hyacinthe.

3.—Des biens meubles suivant : un petit lot de bois de construction. Une voiture de boucher. Trois échelles. Une voiture de famille, "Gladstone". Deux balances. Un billot de boucher. Un cheval, etc.

4.—Les dettes de livres.

Pour toutes autres informations, s'adresser au soussigné, en son bureau No 173 1/2 rue Girouard, St-Hyacinthe, P. Q.

J. N. CABANA, Curateur.

j. a. c.

Banque d'Hochelaga

SIÈGE SOCIAL : MONTREAL

Capital autorisé, \$4,000,000. Capital payé, \$2,500,000
 Fonds de réserve, \$2,000,000

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
 F. X. St. Charles, Ecr., Président; R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président;
 Honorable J. D. Rolland; J. A. Vaillancourt; A. Turcotte;
 E. H. Lemay; J. M. Wilson; M. J. A. Preudergast, Gérant-Général.

Departement d'Epargnes—Intérêts sur dépôts payés ou capitalisés quatre fois par année aux meilleurs taux.

AFFAIRES DE BANQUE en Général

J. C. THIVIERGE, Gerant,
 SUCCURSALE DE ST-HYACINTHE.

Telephone Bell 235

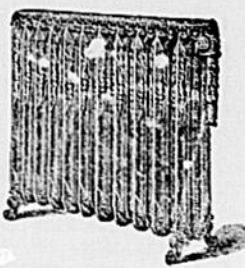
Hector Dorange

Entrepreneur-Plombier

Appareils de Chauffage, à l'Eau Chaude et à la Vapeur

Tuyaux en Grès, Ciment, Briques à Feu, Courroies, Poulies en Bois, Etc.,

248 Rue Cascades, ST-HYACINTHE.



Banque "EASTERN TOWNSHIPS"

Capital Payé, \$3,000,000. Réserve, \$2,000,000

Progrès de la Banque par périodes de 10 ans:

Année	Capital	Réserve	Dépôts	Prêts
1860	133,415		6,518	170,846
1870	400,000	30,000	261,450	670,333
1880	1,382,037	200,000	1,287,044	2,836,101
1890	1,487,102	550,000	2,233,790	4,498,417
1900	1,600,000	1,000,000	2,681,451	7,206,638
1906	2,932,790	1,660,000	12,669,709	15,301,161

Durant les dix dernières années, Le capital a augmenté de 95% La circulation a augmenté de 175%
 La réserve " 137% Les dépôts ont augmenté de 220%

LETTRES de CREDIT, PAYABLES dans le MONDE ENTIER

INTERETS SUR DEPOTS D'EPARGNES,

AFFAIRES DE BANQUE en général

J. LAFRAMBOISE, Gérant local.

J. N. CABANA

Feu, Vie, Accidents, Marine, Bris de Vitres, Garantie

Assurances

CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

173 1/2 rue Girouard, - St-Hyacinthe

En face de la Banque d'Hochelaga.

BANQUE DE MONTRÉAL

Bureau-Chef : MONTREAL

Capital Payé..... \$14,400,000.00
 Fonds de Réserve et Profits non divisés 12,000,000.00

Le très Hon. Lord STRATHCONA and MOUNT ROYAL, G.C.M.G. PRÉSIDENT HONORAIRE.
 L'Hon. Sir GEORGE A. DRUMMOND, K. C. M. G., PRÉSIDENT.
 E. S. CLOUSTON, Barl., VICE-PRÉSIDENT et GÉRANT-GÉNÉRAL.

AFFAIRES DE BANQUE en Général

SUCCURSALE de ST-HYACINTHE:

L. F. PHILIE, Gérant.

Meubles, Meubles!

Assortiment complet de Sets de Salons, Boudoirs, Chambres à Coucher, SIDE-BOARDS, Tables et Chaises de Fantaisie, Carrosses d'Enfants, Couchettes en Fer, Somniers, Matelas.—Prix très modérés.

50.000 Pièces de TAPISSERIE.

Dans les Patrons les plus nouveaux et dans tous les prix.—Rideaux, Poles, Chromos, Cadres, Moulures pour Chambres.—Encadrements sur commandes.

Peinture, Huiles, Vitres, Vernis, etc.

Tout ouvrage en Peinture, Tapissage ou Décoration, fait dans le plus court délai, par des ouvriers de première classe, à l'entreprise ou à la journée. Une visite est respectueusement sollicitée.

EUG. L. DESAUTELS

772-224-226 Rue Cascades - St-Hyacinthe, Que.

BAUME RHUMAL

Le spécifique par excellence des **AFFECTIONS** de la GORGE, des BRONCHES et des POUMONS.

25 ans de succès constants dans le traitement de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de L'ENROUEMENT.

Détruit les germes de la consommation lorsqu'il est pris au début. Agit promptement et sûrement. Convient aux jeunes enfants comme aux adultes.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS : 25c. LA BOUTEILLE.

EN VILLE

— La Cité de Saint-Hyacinthe vient d'émettre des débetures au montant de \$170.000.00, portant intérêt au taux de 4%.

Trois offres ont été faites, pour l'achat de telles débetures.

A une assemblée du conseil, tenue lundi soir, et à laquelle étaient présents, le maire et tous les échevins, moins l'échevin Charpentier, il a été décidé à l'unanimité, d'accepter l'offre de la compagnie appelée "Dominion Security".

Cette compagnie va prendre les débetures à quatre pour cent ; mais elle n'avancera que \$93.20 pour chaque cent piastres, soit \$155.000. ce qui va permettre à la cité de consolider sa dette flottante.

Cette dette de \$155.00 sera payée au moyen d'un fond d'amortissement, payable pendant quarante ans.

— Vendredi dernier, Madame Nicholas Lapalme, de St Liboire, qui devait subir son procès, au terme de Juin prochain, sur accusation de suppression de part, c'est-à-dira sur accusation d'avoir caché la mort d'un enfant né de sa fille, et qui avait été remise en liberté sous caution, est venue se constituer prisonnière, et a demandé à comparaître devant le Magistrat de district, dont elle a accepté la juridiction, déclinant l'avantage d'être jugée par ses pairs. Mise en accusation, elle a plaidé coupable, et le Magistrat l'a condamnée à payer vingt-cinq piastres d'amende, deux piastres de frais, et à passer cinq heures en prison. Parmi les considérations qui ont amené le juge à passer pareille condamnation, se trouvait le fait que l'accusée avait déjà passé un grand mois en prison ; et le fait que l'enquête préliminaire lui avait coûté des sommes considérables. La leçon, en effet, a été dure, pour la pauvre vieille.

— Dimanche soir, M. François Labrecque, le marchand de poisson que tout le monde connaît, à St-Hyacinthe, était en excellente santé, comme d'habitude. Au cours de la soirée, et après avoir passé quelque temps au lit, il se leva, pour aller chercher quelque chose, dans une pièce voisine, puis se recoucha. Quelques minutes plus tard, on le trouvait mort. Le défunt était âgé de 70 ans environ.

On nous apprend que c'est l'intention d'un certain nombre d'échevins, de louer la salle de l'Hôtel-de-Ville, telle qu'elle est maintenant, pour des représentations de vues animées.

Nous n'y avons pas trop d'objections, et en aurions nous, que cela n'empêcherait pas ces messieurs d'agir à leur guise. Seulement nous croyons de notre devoir de mentionner le fait que ces représentations sont quelques fois dangereuses pour le feu. Tous les jours, on peut voir que des incendies ont été provoqués de cette façon. Notre Hôtel-de-Ville contient des masses de documents absolument précieux, dont la perte serait irréparable. Et que fait-on des compagnies d'assurances? Peut-être refuseront-elles d'assurer la bâtisse; ou, si elles l'assurent, elle vont charger des primes inabondables. Voilà des faits sur lesquels le public a besoin d'être éclairé, puisque c'est lui qui devra payer pour un nouveau marché, si on fait brûler celui-ci.

Mde A. Mongeau passait l'autre jour sur le terrain privé de M. Avila Perrault, rue Girouard, quand un énorme bloc de glace venant de la couverture de la maison, vient la frapper sur la tête. Des passants la relevèrent inanimée. Quand elle revint à elle, on la transporta à la gare du Grand-Tronc, où elle prit un train pour Montréal.

— Madame V. Plamondon, modiste en chapeaux, est partie hier pour un voyage à New York, dans l'intérêt de son commerce.

Nous regrettons bien sincèrement d'apprendre la mort de Melle Georgette Gaudette, la pianiste de talent que tout St-Hyacinthe a eu l'occasion d'entendre, au théâtre des vues animées, sur la rue Girouard. Elle a succombé à la consommation galopante.

M. Napoléon Gauthier, ancien voyageur de commerce de cette ville, qui vivait à Montréal depuis plusieurs années, vient de mourir dans sa famille, à St-Pie. Il était âgé de 50 ans environ. Sa femme, née A. Lecours, lui survit.

La recette nette du Bazar qui vient de finir, est d'environ \$4,200

Dans la seule journée de lundi, recette a dépassé quinze cents dollars ; ce qui montre assez bien en quelle estime on tient les sœurs de l'Hôtel-Dieu, à St-Hyacinthe.

Nous ne saurions trop féliciter les Dames de Charité sur le zèle infatigable dont elles ont fait preuve, et sur le succès éclatant qu'elles viennent d'obtenir.

— Madame veuve Charles I. Rousseau de St Hughes est décédée le 19 février courant à l'âge de 64 ans.

Mme De La Bruère, de Québec, est à St-Hyacinthe, depuis quelques jours, chez Madame Lussier, sa fille.

De nombreuses parties de "Bridge Whist" ont été données en son honneur.

Nos félicitations à notre confrère vénérable "Le Courrier de St-Hyacinthe", qui vient d'entrer dans la 57^e année de son âge, et qui se porte bien.

NAISSANCE

En cette ville, le 18 février, l'épouse de M. H. Richard, artiste-photo, un fils baptisé Maurice-Eugène-Théodore.

Règlement du Carême

1. Il est permis de faire gras chacun des dimanches du Carême à tous les repas.
1. Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis excepté le samedi des Quatre-Temps et le Samedi Saint, tous pourront faire le repas principal en gras.
- Ces jours-là les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner pourront faire gras aux trois repas.
3. Tous les mercredis et vendredis du Carême seront des jours d'abstinence à tous les repas.
4. L'obligation de jeûner subsiste pour tous ceux qui sont en état de jeûner.
5. Les jours où il est permis de faire gras l'usage du poisson ou des huîtres au même repas est strictement défendu ; et cette règle sera applicable pour tous les jours du Carême (dimanches compris.)
6. Pour compenser ces faveurs du Souverain Pontife qui a bien voulu modifier les rigueurs des anciens Carêmes, les fidèles sont requis de faire une aumône proportionnée à leurs moyens dans les troncs spéciaux qui sont placés à des endroits convenables dans les églises ou chapelles.

Paris, 24.—Des divergences d'opinions entre le ministre des Finances et le ministre de la Marine, au sujet des dépenses nécessitées par la situation actuelle de la marine, ont été sur le point d'amener une crise ministérielle, le ministre des Finances ayant, dit-on, menacé de donner sa démission.

Le conflit cependant n'a pas eu lieu en public et on ignore exactement ce qui s'est passé au conseil des ministres qui se réunira de nouveau demain, pour discuter la situation. Certains journaux vont jusqu'à dire que les jours du cabinet Clémenceau sont comptés.

Ce n'est rien d'être bon, c'est tout de le rester.

LE REVENU DU DOMINION

Le revenu du Dominion, pour le mois de décembre, d'après les recettes entrées dans les livres du département des finances, au 31 décembre est le plus élevé qu'on ait encore perçu pour le dernier mois de l'année.

Il s'élève à la somme de \$7,183,355, ce qui constitue une augmentation de \$89,825 sur le mois de décembre 1907.

Depuis un an, les revenus mensuels avaient accusé une diminution sur ceux de 1907 et on espère qu'à l'avenir on constatera une augmentation graduelle.

Les revenus pour les neuf derniers mois de l'année fiscale courante, ont été de \$62,289,583 une diminution de \$11,457,375 sur la période correspondante de l'année dernière. La dépense totale, au fonds consolidé, était \$50,482,631, soit une augmentation de \$4,765,535. La dépense totale a été de \$26,316,343, dont \$22,960,880 pour les travaux publics, les canaux et la construction du transcontinental.

La dette publique était de \$291,573,767 au 31 décembre.

Les personnes âgées

MME SARAH J. WINDROM DE CHICAGO, PETITE NIÈCE DE ALEXANDRE HAMILTON, QUI SIGNA LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE, DIT :

"Vinol est précieux pour les vieilles personnes. J'ai 76 ans, mais j'ai bonne appétit, je dors bien, et je me sent tout à fait bien, grâce à Vinol. Quand j'étais jeune, on prenait de l'huile de foie de morue, mais avec grande difficulté vu son goût huileux. Vinol est tout différent, agréable au goût et nourrissant pour le sang. C'est le meilleur tonique que j'ai jamais employé."

Mme W. H. Avery, Norwich, N. Y., dit : "A l'âge de quatre-vingt neuf ans, je sentis le besoin de tonique pour me donner des forces. Pendant quelque temps, je pris du Vinol et je trouvai qu'il donne de la vigueur et ramène la vie aux personnes âgées comme aucun autre tonique ne saurait le faire".

La raison qui fait que Vinol est si précieux aux vieilles personnes, c'est qu'il se compose des deux meilleurs toniques connus, les éléments médicinaux de l'huile de foie de morue et le fer. Vinol donne du ton aux organes de la digestion, aide l'assimilation, fait un sang riche et rouge et renforcit chaque organe du corps.

Nous remettons l'argent à toute personne qui après avoir essayé Vinol, n'éprouvera pas de soulagement. Pharmacie Viger, ancienne Pharmacie Ostiguy, St-Hyacinthe.

On ignore probablement qu'il y a une province du Canada où les droits politiques d'un électeur se perdent à l'âge de soixante ans.

C'est dans la Colombie Anglaise et pour les élections municipales de la cité de Victoria que que l'on rencontre cette anomalie. A Victoria, les électeurs et électrices qui ont dépassé soixante ans n'ont plus le droit de vote aux élections municipales.

On va demander à la Législature de faire disparaître cette disposition de la charte de la cité, où l'on semble avoir pris trop à la lettre la théorie du Dr Osler.

Le Dr E. Merrill Désaulniers, de Saint-Lambert, a été choisi à Longueuil, par la convention libérale du comté de Chambly, comme candidat au siège vacant, à la législature, de feu Maurice Perrault.

Il faut toujours parler avec une pédale douce quand on demande, même pour les autres.

FABRIQUÉ AU CANADA



Il y a de nombreux levains en poudre, mais
Il n'y a que la
MAGIC BAKING POWDER
dont les résultats soient merveilleux.
Cette poudre est pure, saine et économique
VENDUE EN BOITES DE TOUTES DIMENSIONS
E. W. GILLET CO., LTD.
Toronto, Ont.

Londres, 24.—Le "Courrier de la Bourse" de Berlin dit que de précédentes tentatives, de la part d'Allemands, de prendre part au développement économique du Canada n'ont obtenu que peu ou pas de succès, mais qu'une entreprise lancée récemment semble en voie de réaliser les grandes espérances que fondent sur elle ses organisateurs.

Ce journal dit que ce Syndicat germano-canadien, dont font partie des représentants des principaux cercles financiers et industriels de Berlin, qui a équipé en 1906 une expédition d'exploration au Canada et a découvert des mines d'argent importantes près de Cobalt et aussi de grands dépôts de charbon, est sur le point de déléguer le soin de développer ces mines à une compagnie dont il a le contrôle.

Le succès extraordinaire de l'expédition allemande, ajoute le "Courrier de la Bourse," a considérablement augmenté le prestige de la race allemande au Canada, parce qu'on y reconnaît que ce succès est dû à la persévérance et aux méthodes scientifiques de cette race.

On estime que les mines contiennent 9,000,000,000 tonnes du meilleur charbon que l'on puisse trouver en Amérique.

Tablettes Baby's Own, une bénédiction pour les enfants

Un remède qui conservera les bébés et les jeunes enfants potelés et gais, avec des yeux vifs et un teint vermeil, est une bénédiction, non seulement pour les jeunes enfants mais pour les mères aussi. Les Tablettes Baby's Own sont exactement ce remède. Elles guérissent tous les maux anodins des enfants et leur permettent de bien manger, bien dormir et s'amuser convenablement. Des milliers de mères se servent de ces Tablettes et les louangent. Mme Lorenzo Rose, Lac Talon, Qué., dit : "Je ne saurais trop louer les Tablettes Baby's Own. Je me suis rendu compte de leur efficacité contre les coliques, la constipation et autre maladies des enfants". Vendues par les marchands de remèdes ou expédiées par la poste, à 25 cents la boîte, par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Derrière mon dos, c'est votre champ, mes amis ; mais devant moi, c'est le mien !

Il est des êtres qui me feraient détester le devoir, à la manière dont ils s'en acquittent.

Dans tout ce qu'on nous offre de bon cœur n'acceptons tout au plus que la moitié.

Si la ronce me déchire, je m'en prends à la ronce et non au chemin ; si l'homme me blesse, pourquoi en accuserai-je la vie ?

M. C. A. Giroux, l'assistant-gérant de la Banque d'Hochelega, à Montréal, est décédé subitement, à Montréal, le 23 courant.

Comme colonisatrice la France est trop sérieuse et artiste ; elle est éminemment bureaucratique. Les colonies sont le paradis des fonctionnaires français ; aussi les colonies considèrent-elles la France, non comme une mère-patrie, mais comme un marâtre. En ce moment la France est en train de perdre ses îles de St-Pierre et de Miquelon, à l'entrée du Saint-Laurent et d'ailleurs de peu de valeur pour elle. Les habitants de ces îles persécutés pour la ridicule question scolaire laïque et ruinés par de mauvaises saisons consécutives de pêche, se mettent à émigrer en masse soit au Canada, soit aux Etats-Unis auxquels le petit restant révolutionnera pour s'y annexer. Mais en France, on continue d'un cœur léger, l'application de cette cruelle maxime de Robespierre, en mai 1791, à l'assemblée constituante : "Périssent les colonies, plutôt qu'un principe !" Soit ! Et après ?

Le juge Rentout, de Londres, qui est dit, être de bonne et vieille expérience, a affirmé en Cour : que l'intempérance est la mère de la folie et de tous les crimes ; et qu'en dehors des nombreux anglais et irlandais amenés au tribunal, il était triste pour lui de voir arrêtés pour être jugés des Russes brigands, des Polonais voleurs, des Italiens et des Allemands escrocs ; très, très rarement il voit à sa barre des Français et des Espagnols !

Résumé des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

TOUTE section de nombre pair de terrains de la Puissance au Manitoba, Saskatchewan et Alberta, excepté les lots 8 et 26, non réservés, pourra être prise comme homestead par toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'entrée pourra être faite personnellement au bureau local des terrains, dans le district où le terrain se trouve situé.

Le colon devra remplir les conditions s'y rapportant aux homesteads de l'une des manières suivantes :

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours du terme de trois ans.

(2) Si le père du colon—ou la mère quand le père est décédé—réside dans le voisinage du terrain pour lequel il s'est inscrit, les conditions imposées quant à la résidence seront remplies par le fait qu'il demeurera avec son père ou sa mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède, dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte quant à la résidence, pourront être remplies par le fait de résider sur le dit terrain.

Avant de demander des lettres patentes le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

W. W. Cory,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—Cette annonce ne sera pas payée, si la publication n'en a pas été autorisée. à 1-7-08.

LES SŒURS DE LA PRÉSENTATION DE MARIE, de ISLAND POND, Vt.

Désirent informer le public, qu'elles ont dans cette localité, une maison offrant tous les avantages désirables pour l'étude de la langue anglaise. On peut, en outre y apprendre le français, la musique, la peinture, la sténographie anglaise et française, la clavographie et la couture unie et de fantaisie.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Révérende Sœur Directrice,

PRÉSENTATION DE MARIE, Island Pond, Vt.

PETITES ANNONCES

SERVANTE DEMANDÉE

On demande une servante. S'adresser à

DR U. JACQUES, 98 rue Mondor, St-Hyacinthe.

Achetez vos peintures, huiles, vernis, etc, chez EUG. L. DESAUTELS, 222-226 rue Cascades, St-Hyacinthe.

Meubles de toutes Sortes à vendre à prix modérés, chez EUG. L. DESAUTELS, 222-226 rue Cascades, St-Hyacinthe.

50,000 pièces de tapisseries, dessins les plus nouveaux. Très bas prix. EUG. L. DESAUTELS, 222-226 rue Cascades, St-Hyacinthe.

(95)

SANS FAMILLE

—PAR—

HECTOR MALOT

DEUXIEME PARTIE

VII

UNE LEÇON DE MUSIQUE

En attendant la fin de ce discours, je regardai Mattia. Qu'allait-il répondre ? Est-ce que j'allais perdre mon ami, mon camarade, mon frère, comme j'avais perdu successivement tous ceux que j'avais aimés ? Mon cœur se serra. Cependant je ne m'abandonnai pas à ce sentiment. La situation ressemblait, jusqu'à un certain point à celle où je m'étais trouvé avec Vitalis quand Mme Milligan avait demandé à me garder près d'elle ; je ne voulais pas avoir à m'adresser les mêmes reproches que Vitalis.

—Ne pense qu'à toi, Mattia, dis-je d'une voix émue.

Mais il vint vivement à moi et me prenant la main :

—Quitter mon ami ! je ne pourrais-je ne pourrais jamais. Je vous remercie, monsieur.

Espinassous insista en disant que quand Mattia aurait fait sa première éducation, on trouverait le moyen de l'envoyer à Toulouse, puis à Paris, au Conservatoire ; mais Mattia répondit toujours :

—Quitter Rémi, jamais !

—Eh bien, gamin, je veux faire quelque chose pour toi, dit Espinassous, je veux te donner un livre où tu apprendras ce que tu ignores.

Et il se mit à chercher dans des tiroirs : après un temps assez long, il trouva ce livre qui avait pour titre *Théorie de la musique* ; il était bien vieux, bien usé, bien fripé, mais qu'importait.

Alors, prenant une plume, il écrivit sur la première page : Offert à l'enfant qui, devenu un artiste, se souviendra du perruquier de Mende.

Je ne sais s'il y avait alors à Mende d'autres professeurs de musique que le barbier Espinassous, mais voilà celui que j'ai connu et que nous n'avons jamais oublié, ni Mattia ni moi.

VIII

LA VACHE DU PRINCE

J'aimais bien Mattia quand nous arrivâmes à Mende ; mais quand nous sortîmes de cette ville, je l'aimais encore plus. Est-il rien de meilleur, rien de plus doux pour l'amitié que de sentir avec certitude que l'on est aimé de ceux qu'on aime ?

Et quelle plus grande preuve Mattia pouvait-il me donner de son affection que de refuser, comme il l'avait fait, la proposition d'Espinassous, c'est-à-dire la tranquillité, la sécurité, le bien-être, l'instruction dans le présent et la fortune dans l'avenir, pour partager mon existence aventureuse et précaire, sans avenir et peut-être même sans lendemain ?

Je n'avais pas pu lui dire devant Espinassous l'émotion que son cri : "Quitter un ami !" avait provoquée en moi ; mais quand nous fûmes sortis, je lui pris la main et la lui serrant :

—Tu sais, lui dis-je, que c'est entre nous à la vie et à la mort ! Il se mit à sourire en me regardant avec ses grands yeux.

—Je savais ça avant aujourd'hui, dit-il.

Mattia, qui jusqu'alors avait très peu mordu à la lecture, fit des progrès surprenants le jour où il lut dans la *Théorie de la musique*, de Kuhn. Malheureusement je ne pus pas le faire travailler autant que j'aurais voulu et qu'il le désirait lui-même, car

nous étions obligés de marcher du matin au soir, faisant de longues étapes pour traverser au plus vite ces pays de la Lozère et de l'Auvergne, qui sont peu hospitaliers pour des chanteurs et des musiciens. Sur ces pauvres terres, le paysan, qui gagne peu, n'est pas disposé à mettre la main à la poche ; il écoute avec un air placide tant qu'on veut bien jouer ; mais quand il prévoit que la quête va commencer, il s'en va, ou il ferme sa porte.

Enfin, par Saint-Flour et Issoire, nous arrivâmes aux villages d'eaux qui étaient le but de notre expédition, et il se trouva par bonheur que les renseignements du montreur d'ours étaient vrais : à la Bourboule, au Mont-Dore surtout, nous fîmes de belles recettes.

Pour être juste, je dois dire que ce fut surtout à Mattia que nous les dûmes, à son adresse, à son tact. Pour moi, quand je voyais des gens assemblés, je prenais ma harpe et me mettais à jouer de mon mieux, il est vrai, mais avec une certaine indifférence, Mattia ne procédait pas de cette façon primitive ; il ne suffisait pas que des gens fussent rassemblés pour qu'il se mit tout de suite à jouer. Avant de prendre son violon ou son cornet à piston, il étudiait le public, et il ne lui fallait pas longtemps pour voir s'il jouerait ou s'il ne jouerait pas, et surtout ce qu'il devait jouer.

A l'école de Garofoli, qui exploitait en grand la charité publique, il avait appris dans toutes ses finesses l'art si difficile de forcer la générosité ou la sympathie des gens ; et la première fois que je l'avais rencontré dans son grenier de la rue de Lourcine, il m'avait bien étonné en m'expliquant les raisons pour lesquelles les passants se décident à mettre la main à la poche ; mais il m'étonna bien plus encore quand je le vis à l'œuvre.

Ce fut dans les villes d'eaux qu'il déploya toute son adresse, et pour le public parisien, son ancien public, qu'il avait appris à connaître et qu'il retrouvait là.

—Attention, me disait-il, quand nous voyions venir à nous une jeune dame en deuil dans les allées du Capucin, c'est du triste qu'il faut jouer, tâchons de l'attendrir et de la faire penser à celui qu'elle a perdu : si elle pleure, notre fortune est faite.

Et nous nous mettions à jouer avec des mouvements si ralentis que c'était à fendre le cœur.

Il y a dans les promenades aux environs du Mont Dore des endroits qu'on appelle des salons, ce sont des groupes d'arbres, des quinconces sous l'ombrage desquels les baigneurs vont passer quelques heures en plein air ; Mattia étudiait le public de ces salons, et c'était d'après ses observations que nous arrangions notre répertoire.

Quand nous apercevions un malade assis mélancoliquement sur une chaise, pâle, les yeux vitreux, les joues caves, nous nous gardions bien d'aller nous camper brutalement devant lui, pour l'arracher à ses tristes pensées. Nous nous mettions à jouer loin de lui comme si nous jouions pour nous seuls et en nous appliquant consciencieusement ; du coin de l'œil nous l'observions ; s'il nous regardait avec colère, nous nous en allions ; s'il paraissait nous écouter, nous nous rapprochions, et Capi pouvait présenter hardiment sa sébille, il n'avait pas à craindre d'être renvoyé à coup de pied.

Mais c'était surtout près des enfants que Mattia obtenait ses succès les plus fructueux ; avec son archet, il leur donnait des jambes pour danser, et avec son sourire, il les faisait rire même quand ils étaient de mauvaise humeur. Comment s'y prenait-il ? Je n'en sais rien. Mais les choses étaient ainsi : il plaisait, on l'aimait.

(A continuer)

COGNAC

V. Fournier & Co.

Châteauneuf près Cognac, France.



Un cognac mûri en fûts—pur jus de raisin, recommandé pour sa qualité supérieure. Prescrit par la Profession Médicale comme le plus actif des reconstituants.

ESSAYEZ-LE.

L. CHAPUT FILS & CIE, Agents Généraux, MONTREAL.



Si vous avez besoin de VERRES, LORGNONS ou LUNETTES bien ajustés qui vous donneront toute Entière Satisfaction...

CONSULTEZ E. E. DU VERGER Opticien Diplômé Reconnu par la Législature de Québec. 10 ans de pratique à Chicago. Examen gratuit de la vue.—Prix raisonnables. Yeux Artificiels : Assortiment complet. 202 St. Denis, près Ste-Catherine, MONTREAL

PELLETIERIES

JE PAIE les plus hauts prix du marché pour tous genres de Fourrures non-préparées, Cire d'Abelles et Ginseng.

Envoyez-moi vos PELLETIERIES.

HIRAM JOHNSON, 494 Rue St-Paul, MONTREAL, P.Q.

La Vigaudine

est supérieure à l'eau de javelle ; elle n'a pas sa parure pour blanchir le linge de toile ou de coton et enlever les taches de fruits, thé, etc., etc.

Demander la à votre Epicier.

G. VIGAUD, Manufacturier, 719 à 2 Mont-Royal, Montreal.

HENRI MARIN

... Marchand de Chaussures ...

63 Rue St-Francois, - Place du Marché ST-HYACINTHE

SPECIALITÉ : La célèbre Chaussure Américaine pour Dames : DOROTHY DODD

VALISES, SACS DE VOYAGE, ETC.

A. Blondin & Cie

PLOMBIERS SANITAIRES

Poseurs d'appareils de chauffage, etc., Tuyaux de fer, Grès, Courroies en cuir et en caoutchouc, Pompes, Valves, etc., Ciment Portland, Briques à feu, Glaise à feu, etc., etc.

Agrès complets pour Beurrieres et Fromageries.

115 Rue Cascades ST-HYACINTHE, QUE.



SURPRENANT Freres

Maitres-Charretiers

30 - Rue Laframboise - 30 St-Hyacinthe, Que.

Ecurie de louage, Carrosses simples et doubles pour Mariages, Baptêmes, etc.

Spécialité : Transport de Ménage, Pianos, Coffre-forts, Machineries, etc.

PRIX MODERES

Le Fameux Rye Canadien

Distillé au Canada, par des Canadiens, pour nos Canadiens et leurs amis : le

"Canadian RED LETTER Rye"

DE J. P. Wiser & Sons Ltd.

Un fin Rye, inimitable, pur et vieilli en entrepôt sous le contrôle du gouvernement.

LAPORTE, MARTEL & CIE, Lda, Montreal. DISTRIBUTEURS GENERAUX.

Joseph Huette

PLOMBERIE

POSAGE DE TUYAUX, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A L'EAU CHAUDE ET A LA VAPEUR, ETC., ETC., ETC.

Par des ouvriers compétents

On se charge de Couvertures en Métal, Gravois, Etc., Etc.

Peinture Sherwin-Williams

TOUJOURS EN STOCK

Matériaux de construction, Ferronneries et Quincailleries, Outils pour les Menuisiers, Batteries de Cuisine, Agrès de Fromageries, Etc., Etc., Etc.

68 Rue St-Simon Place du Marché ST-HYACINTHE, Qué.

Ne manquez pas d'aller voir le GRAND ASSORTIMENT de

Tapiss-ri-s Nouvelles!

au magasin de

Beauoyer & Lalime

HUILLES, PEINTURES FERRONNERIES DE TABLETTES, COUTELLERIE, USTENSILES DE CUISINE EN GRANIT.

Articles de Chasse et de Pêche Kodaks et matériaux d'artistes

BEAUOYER & LALIME

PEINTRES-DECORATEURS

95 Cascades, ST-HYACINTHE

Le meilleur en droit pour faire exécuter par des peintres de première classe vos travaux en peinture ou en tapisserie est chez EGG. L. DESAUTELS, 222-226 rue Cascades, St-Hyacinthe.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT A L'EST

9.16 a.m. Tous les jours pour Acton, Richmond, Sherbrooke, Island Pond et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.32 p.m. Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Island Pond.

9.30 p.m. Tous les jours pour Acton, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

ALLANT A L'OUEST

5.20 a.m. Tous les jours St-Hilaire, Belœil St-Lambert et Montréal.

7.10 a.m. Tous les jours (excepté le dimanche) St Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal. "Train Local" arrive à St-Hyacinthe à 6.40 hrs.

11.33 a.m. Tous les jours (excepté le dimanche) St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

5.26 p.m. Tous les jours, St-Hilaire, St-Lambert et Montréal.

Pour les billets et autres renseignements adressez-vous à E. FOURNIER chef de gare, St-Hyacinthe.



Waterman's Ideal Fountain Pen

Stop Borrowing

If you had a Fountain Pen in your pocket you would not be obliged to borrow a poor, scratchy steel pen when you wish to write.

Waterman's Ideal Fountain Pen is always ready and is indispensable to every business man.

L. E. WATERMAN CO. (LIMITED) 136 ST-JAMES STREET MONTREAL, Que.

Vous regardez avec plaisir



MERRY XMAS

un habillement ou un pardessus qui sort de notre établissement. L'élégance, le style et le fini distinguent nos habillements de ceux qui sont faits ailleurs. Notre assortiment de tweeds est considérable et tout ce qu'il y a de plus chic et de plus nouveau.

J. E. GOSSELIN, MARCHAND-TAILLEUR, 183 CASCADES, ST-HYACINTHE

A VENDRE

Dans une ville de 1300 de population une petite fabrique de portes et chassis, pouvant être mise en opération par l'eau ou la vapeur. Bonne raison pour vendre. S'adresser à A. W. GIARD, à-3 09 LA PATRIE, Qué. Aussi deux bonnes fermes, bien bâties. Conditions faciles.

L. N. TRUDEAU DENTISTE 120 RUE MONDOR, ST-HYACINTHE.

Moulange "Champion"

Modèle d'or Chicago 1893, d'argent Paris 1900. La meuleuse au monde.—Strictement garantie pour

Cultivateurs Eleveurs Meuniers

fonctionne parfaitement avec moulin à vent, moteur électrique, engin à vapeur, engin à l'huile ou à gazoline.

Moud : Orge, Blé d'Inde, Blé d'Inde en épis concassés, Avoine, Pous, Seigle, Sarrasin. Elle dépense peu de pouvoir, donne pleine satisfaction.

Demander catalogue, liste de prix et adresse.

S. VESSOT & CIE, Joliette, P.Q.

LA TRIBUNE est publiée et imprimée par A. Denis, coin des rues Mondor et Casca des, St-Hyacinthe.